

Le fidèle et héroïque serviteur, qui, trois années après la mort de Mole, résistait à Mazarin triomphant, et se laissait enfermer dans une forteresse, plutôt que d'enregistrer un édit ruineux pour la province; le premier président, qui, à peine tiré de sa prison, ou l'avaient suivi tous les regrets de la Compagnie, interpellé par le Grand Condé sur les ordonnances qu'il avait repoussées, ne répondait que ce mot: « Monseigneur, je vois d'ici les tours de Perpignan; » le magistrat, enfin, dont les discours demeurent encore comme les modèles d'une éloquence qu'on n'avait pas encore rencontrée et qu'on ne retrouvera plus. On croit, a dit d'Aguesseau, que c'est l'année judiciaire qui fait les grands magistrats; ce sont les vacances. Sous la forme du paradoxe, sage et profonde pensée. C'était aussi pendant ces vacances, dans sa terre de la Borde, que Brûlard allait préparer ses admirables mémoires, que son historien nous a restitués, et auxquelles il a si modestement donné une si large place dans ses deux volumes. Nobles et majestueuses paroles que je voudrais citer, et qui se pressent toutes sous ma plume, sans que j'ose faire un choix entre elles. Oui, M. de Lacuisine a raison de le dire, et je ne le taxerai pas d'exagération, elles se rapprochent de Bossuet, et il y a plus d'une secrète ressemblance entre ces deux génies. Dans tous les deux, même vigueur, même élévation, même entraînement: dans le magistrat toutefois, une certaine âpreté naturelle que l'Evangile a adoucie chez l'évêque, mais qui rehausse encore, quand ses accents s'élevaient au nom de la province, la mâle pénétration de sa voix. Et encore, que nous reste-t-il pour bien en juger? Il y a une éloquence qui ne se retrouve guère dans les pages d'un livre, après plus de deux siècles, alors que la langue a vieilli et que le goût a changé. C'est cette éloquence qui est toute dans la nature de l'homme, dans l'autorité de son caractère et dans sa doctrine, dans la noblesse de sa personne, dans la grandeur de son courage: c'est l'éloquence de Brûlard. Elle doit appartenir encore moins aux lettres qu'à l'histoire. Qu'on accuse l'orgueil de tels hommes, qu'on blâme leur opiniâtreté et leurs abus de pouvoir, qu'on ait des paroles sévères pour leurs empiétements et leurs résistances, que l'on traite avec rigueur un Parlement qui, comme celui de Dijon, sous Brûlard, eut la hardiesse de faire défense à son greffier de donner suite à un enregistrement accordé par la Cour et ordonné par le roi, cela est possible, cela est juste, et je ne me fais pas le champion d'institutions achevées; mais je comprends l'admiration de d'Aguesseau pour ces sénateurs dont les caractères s'élevaient avec les devoirs. Je l'écoute lorsqu'il s'écrie: « Heureux ceux qui ont vu ce siècle d'or de la magistrature! Plus heureux encore ceux qui n'ont pas survécu à sa gloire et qui l'ont vue sans tache autant qu'ils ont vécu! » Et je contents à peine un regret, quand je vois le temps fermer ses portes d'airain sur des hommes si éloquents, si inébranlables, et enfin si fortement en possession de la vie. Mais rassurons-nous. Dans le livre de M. de Lacuisine,

d'un grand magistrat qui s'éteint, on passe promptement à un grand magistrat qui s'annonce. Brûlard meurt en 1693, et, la même année, la Compagnie ouvrait ses portes au président Bouhier. Mais si les riches intelligences se succèdent, les caractères s'affaiblissent, et l'on n'est plus étonné d'entendre ce Parlement saluer, à son avènement, le ministre Dubois, et célébrer les rares qualités de son Eminence, lesquelles avaient déjà paru avec tant d'éclat, et qui répondaient du plus grand succès dans l'administration qu'il avait entreprise avec tant de gloire pour le bonheur du royaume. Décidément, le servilisme l'emporte, et l'on sent bien l'absence de Brûlard. Les querelles religieuses et les questions de préséance remplissent, avec quelques procès, toute l'histoire du Parlement pendant la première moitié du dix-huitième siècle. Il y avait cependant là des hommes d'un talent facile et éclairé: sans parler de Bouhier, qui les dépasse tous, les Fevret de Fontette, les Fyot de la Marche, dont l'un fut condisciple et ami de Voltaire, les Quarré de Quintin, les Perreny, les Thésut, le de Mucie, les Joly, étaient des juriconsultes sans pédanterie, des savants sans ostentation, des littérateurs non sans goût ni sans mérite. Mais les hommes ne relèvent pas les institutions, et celle-ci commençait déjà à s'éteindre. Cependant elle se ranime tout à coup. L'affaire Varenne, qui met en présence le Parlement et les Etats de la province, et qui eut un retentissement immense dans tout le royaume, ramène dans la lice toutes les prétentions, mais aussi toutes les forces et toutes les lumières de la compagnie. Des hommes se lèvent qui osent parler le langage de Brûlard, en lui donnant une nouvelle énergie et une nouvelle dignité. C'est l'époque du président de Brosses et du conseiller de Bévy (1). C'est au milieu de ces querelles, c'est entourés de ces hommes que nous atteignons le coup d'Etat Maupeou, c'est à dire le coup de mort donné aux Parlements. A ce point de vue, l'histoire du Parlement de Dijon est celle du Parlement de Paris et de tous les Parlements du royaume. Le seul fait qui le distingue est le rôle important qu'il exerce dans les graves questions qui s'agitent alors, et surtout le mouvement social, l'activité scientifique, le goût littéraire que ses membres les plus éminents communiquent à la Bourgogne. Dijon devient alors véritablement un centre, et les capitales, Paris même, comptent avec elle. Elle couronne Rousseau, elle encourage Bouhier, elle accueille Voltaire, elle produit Buffon, Crébillon, Piron et le président de Brosses. Je me hâte malgré moi de terminer ce compte-rendu, tant j'y ai trouvé de charmes; mais il faut laisser à ceux qui liront l'œuvre elle-même toute la saveur de leur lecture. Il y a d'ailleurs pour la critique une grande difficulté à marier l'aridité d'un examen rapide avec les richesses du détail. En résumé, M. de Lacuisine a des pages très curieuses, que dis-je? de l'intérêt le plus vif et le plus soutenu sur l'état intérieur du Parlement, sur ses luttes avec les gouverneurs et la commune, sur les questions de préséance si importantes au sein de ces orgueilleuses compagnies, sur la Ligue et sur la Fronde, sur les affaires religieuses et le jansénisme parlementaire, sur le quietisme et le quillisme à Dijon, sur l'état de la magistrature au dix-huitième siècle et sur la révolution Maupeou, enfin sur les personnages qui ont le plus illustré la robe en Bourgogne. Tout cela puisé dans des in-folio rares qu'on ne lit plus, dans des archives précieuses qui n'avaient jamais été consultées, dans des papiers de famille inconnus ou réservés jusqu'à ce jour; ajoutez-y — ce qui vaut mieux encore — la sage expérience et la minutieuse exactitude du juriconsulte, et vous aurez un des livres les plus remplis que je connaisse, un de ces livres fait pour conserver à l'histoire sa noblesse et sa dignité. Je ne veux pas trop louer M. de Lacuisine, mais il faut bien le dire: on trouve aujourd'hui beaucoup d'hommes qui savent écrire une cinquantaine de pages, voire même une grosse brochure, d'une manière fort distinguée, mais des hommes capables de composer et de coordonner un ouvrage étendu, de restaurer et de rapprocher des lambeaux épars et défigurés, d'appliquer à ces recherches un système et de le soutenir avec art pendant le cours de plusieurs volumes, d'y apporter avec le discernement de l'historien, la scrupuleuse raison du magistrat, de donner enfin à ces études une vie et d'en faire jaillir une pensée: il y en a peu. Cela demande une sûreté de vues, une longueur d'haleine, une force d'application qui diminuent tous les jours. L'article de journal est devenu, comme le disait Chateaubriand, la mesure et la borne de notre esprit.

Henri BEAUNE. — La maison FRANAIS et GRAMAGNAC, 32, rue Feydeau, et 82, rue de Richelieu, vient de recevoir de ses fabriques d'Alençon, Bruxelles et Chantilly, la collection de ses nouvelles dentelles blanches et noires, parmi lesquelles on remarque un magnifique choix de POINT D'ALENÇON. Grand assortiment de Guipures et imitations. Bourse de Paris du 29 Mai 1858. 3 0/0 Au comptant, 69 60. — Sans chang. Fin courant, 69 55. — Baisse « 05 c. 4 1/2 Au comptant, 93 25. — Baisse « 45 c. Fin courant, — — — — —

Table with financial data including 'AU COMPTANT', 'A TERME', and 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET'. It lists various bonds, interest rates, and stock prices for different locations like Paris, Lyon, and Bordeaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS.

DIVERS TRAVAUX. Le lundi 14 juin 1858, à une heure précise, il sera procédé par M. le préfet de la Seine, en conseil de préfecture, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées, des travaux de diverses natures divisés en deux lots, comme il suit, à exécuter, savoir: 1er lot, Maison d'acouchement (parquetage). — Mise à prix, 3,959 fr. 43 c. 2e lot, Faubourg Saint-Martin (divers). — Mise à prix, 337,314 fr. Les entrepreneurs de menuiserie, parqueterie ou maçonnerie, qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, au secrétariat de l'Administration, rue Neuve-Notre-Dame, 2, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis dix heures jusqu'à trois heures. Le secrétaire général, L. DUPONT.

VENTES IMMOBILIÈRES. AUDIENCES DES CRÉES.

5 MAISONS A LYON. Etude de M. GALLIOT, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 14. Vente par licitation, en l'audience des créés du Tribunal civil de première instance de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne, le samedi 12 juin 1858, à midi, en trois lots, sauf enchère générale sur les deuxièmes et troisièmes lots réunis, comprenant, savoir: 1er lot, une grande et belle MAISON sise à Lyon, rue Saint-Marcel, 23. Revenu brut, susceptible d'augmentation 11,850 fr. Mise à prix: 150,000 fr. 2e lot, une MAISON sise à Lyon, rue Bourgchassin, 22. Revenu brut, 4,330 fr. Mise à prix: 40,000 fr. 3e lot, et une autre MAISON sise à Lyon, rue Bourgchassin, 24. Revenu brut, 3,210 fr. Mise à prix: 40,000 fr. S'adresser pour les renseignements: A M. GALLIOT, avoué à Lyon; A M. de Brotonne, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 23. Et pour voir le cahier des charges, au greffe civil de Lyon.

MAISON A CHARONNE.

Etude de M. DECHAMBRE, avoué à Paris, rue de Choiseul, 1. Vente au Palais de Justice à Paris, le samedi 10 juin 1858, d'une MAISON avec dépendances, sise à Charonne, près Paris, rue des Ecoles, 17. — Mise à prix, 3,000 fr. S'adresser: 1° A M. DECHAMBRE, avoué, rue de Choiseul, 1, dépositaire d'une copie du cahier des charges; 2° A M. Motheron, avoué, rue du Temple, 71; 3° et à M. Carlier, avoué, rue de Rivoli, 81.

MAISON A MONTROUGE (SEINE).

Etude de M. MOUILLEFARINE, avoué, demeurant à Paris, rue du Sentier, 8. Vente sur licitation en l'audience des créés de la Seine, le samedi 19 juin 1858, d'une MAISON et dépendances sise à Montrouge, commune de Châtillon, 137, arrondissement de Seine. Mise à prix: 6,000 fr. S'adresser pour les renseignements: A M. MOUILLEFARINE;

MAISON A PARIS. RUE DU BAC, 12.

à vendre à la chambre des notaires, même sur une enchère, le 8 juin 1858. Revenu: 9,500 fr. Mise à prix: 100,000 fr. S'adresser à M. FÉCAN DE ST-GILLES, notaire, rue de Choiseul, 2.

MAISON A PARIS.

Etude de M. CHÉRON, avoué à Paris, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 4. Vente sur licitation en l'audience des créés, au Palais de Justice, à Paris, le 12 juin 1858, à deux heures, en deux lots: 1° D'une MAISON sise à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 11, et rue de la Lune, 10, sur la mise à prix de 280,000 fr. Revenu net d'environ 22,000 fr. 2° D'une emphytéose ayant une durée allant jusqu'au 20 juin 1903, sur une MAISON, jardin et dépendances, sis à Boulogne, près Paris, Grande-Rue, 141, sur la mise à prix de 20,000 francs. S'adresser pour les renseignements: audit M. CHÉRON, avoué poursuivant; à M. Razzetti, avoué collicitant, rue de la Michodière, 2; à M. Potier, notaire, rue Richelieu, 45.

IMMEUBLES DIVERS.

Etude de M. A. GUÉDON, avoué à Paris, boulevard Poissonnière, 23. Vente aux créés du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 16 juin 1858, à deux heures, en deux lots: 1° D'une grande et belle MAISON de produit, sise à Paris, rue d'Amsterdam, 36, et rue de Londres, 37. — Mise à prix, 130,000 fr.; 2° D'une MAISON DE CAMPAGNE, sise à Ecouchard, arrondissement d'Argentan (Orne), rue de la Cour-Bai leul. — Mise à prix, 5,000 fr. S'adresser audit M. GUÉDON, avoué; à M. Postel, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 61; à M. Yver, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 422, et sur les lieux. (8209)

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

DOMAINE DES BÉZARDS. Composé de belle maison d'habitation, 3 fermes, bois, etc., le tout d'une contenance de 433 hectares, situé commune de Sainte-Genève-des-Bois et autres, arrondissements de Montargis et Gien (Loiret), d'un revenu net actuel de 15,000 fr., pouvant être facilement porté à 18,000 fr. A adjuger, même sur une seule enchère, en la Chambre des notaires de Paris, le 8 juin 1858, par M. LINDET, notaire, rue de la Harpe, 49. Mise à prix réduite de 350,000 à 280,000 fr. (8201)

MAISON GRANDE-RUE, 91, A PASSY.

A vendre, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 8 juin 1858. Superficie: 680 mètres. (Jonis. 1er janvier 1859.) Mise à prix: 35,000 fr. S'adresser: A Paris, à M. DEFRESNE, notaire, rue de l'Université, 8; Et à M. MOREL-PARLEUX, notaire, rue de Joux, 9, dépositaire du cahier des charges. (8189)

MAISON 42, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, A PARIS.

à vendre, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 29 juin 1858. Revenu, 9,000 fr. — Mise à prix, 100,000 fr. S'ad. à M. LEJEUNE, notaire, r. Lepeletier, 29. (8236)

MAISON A PARIS. RUE DU BAC, 12.

à vendre à la chambre des notaires, même sur une enchère, le 8 juin 1858. Revenu: 9,500 fr. Mise à prix: 100,000 fr. S'adresser à M. FÉCAN DE ST-GILLES, notaire, rue de Choiseul, 2. (8207)

MAISON A PARIS.

Adjudication sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 8 juin 1858, à midi, D'une MAISON à Paris, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 29, quartier des Champs-Élysées, avec terrain propre à bâtir. Revenu actuel, insusceptible d'augmentation, 2,077 francs. Mise à prix: 40,000 fr. S'adresser à M. DU ROUSSET, notaire à Paris, rue Jacob, 48, dépositaire des titres, et à M. Lemonnier, aussi notaire à Paris, rue de Grammont, 16. (8153)

VENTES MOBILIÈRES.

ÉTABLISSEMENT DE TRÉFILERIE. Etude de M. OSCAR MOREAU, avoué à Paris, rue Laffitte, 7. Vente le lundi 14 juin 1858, à une heure, en l'étude de M. BOURNET-VERRON, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 83. D'un ÉTABLISSEMENT DE TRÉFILERIE, dépendant de la succession de M. Mignard Billinge, exploité à Belleville près Paris, boulevard du Combat, 18, ensemble de l'achalandage, du matériel industriel et du droit au bail pour dix ans à raison de 3,000 fr. Mise à prix: 30,000 fr. S'adresser: 1° A M. OSCAR MOREAU; 2° A M. Emile Morin, avoué à Paris, rue Richelieu, 102; 3° A M. Berton, avoué à Paris, rue de Grammont, 21; 4° A M. Boudin, avoué à Paris, rue de la Corderie-Saint-Honoré, 4; 5° A M. BOURNET-VERRON, notaire, et sur les lieux. (8233)

RENTE DE 200 FR.

Etudes de M. Jules HENRIET, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 45, et de M. ANGOT, notaire à Paris, rue Saint-Martin, 88. Vente sur publication judiciaire, en l'étude de M. ANGOT, le lundi 7 juin 1858, deux heures de relevé, D'une RENTE perpétuelle de 200 francs, remboursable à 6,000 francs, garantie par hypothèque privilégiée. Mise à prix, 1,000 fr. S'adresser pour les renseignements: Audit M. HENRIET. (8244)

A VENDRE belle terre patrimoniale dans la Haute-Garonne, avec SUPERBE CHATEAU, parc, sources abondantes, vue magnifique et ligne de chemin de fer. Revenu: 23,000 francs. — S'adresser à M. Vassal, notaire, rue Thérèse, 5, à Paris. (19739)

COMPAGNIE DE L'OUEST DES CHEMINS DE FER SUISSES.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée en séance ordinaire, pour le jeudi 24 juin, à midi et demi, dans la grande salle du Casino, à Lausanne. Ordre du jour: Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 1857; Présentation des comptes de l'exercice 1857; Rapport des commissaires vérificateurs des comptes; Nomination de trois commissaires vérificateurs. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires, depuis dix jours au moins, de cinq actions ou plus. MM. les actionnaires qui désirent y assister ou s'y faire représenter devront représenter leurs titres avant le 14 juin: A Paris, à la société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme; A Lausanne, à la Banque cantonale vaudoise;

FONDS D'ÉPICERIES en gros, dans une ville importante de Normandie. Loyer: 600 fr.; affaires: 125,000 fr.; prix: 4,000 fr. S'adresser à MM. Norbert Estibal et fils, fermiers d'annonces, place de la Bourse, 12. (19782)

HOTEL ET MAISON A PARIS.

22 et 24, rue de l'Oratoire-des-Champs-Élysées, à vendre, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 1er juin 1858. Produit: maison, 17,200 fr. — hôtel, 18,000 fr. — Mise à prix: 465,000 fr. S'adresser à M. Brun, notaire, place Boieldieu, 3, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (19624)

ÉTAMAGE DES GLACES.

par l'argent. Brevet s. g. d. g. Commission, exportation. Pron et Ce, 28, r. Culture-Sainte-Catherine. (19716)

EFFICACITÉ de l'EAU des CORDILIÈRES, des douleurs de dents et la cure de la CARIE, cause de ce mal. Usage délicieux, expérience de 20 ans. Seul dépôt, r. Grenelle-Saint-Honoré, 23. Flacon 5 fr. (17751)

DENTS A SUCCION inventées par Georges FATTET, dentiste, 255, rue Saint-Honoré.

Ces dents tiennent solidement, sans plaques, pivots ni crochets, et n'ont aucun des inconvénients des Dents à 5 fr. qui, en général, ne peuvent durer dix ans et sont impropres à la mastication, ainsi que le constatent divers procès portés devant les Tribunaux. (19762)

MALADIES DES FEMMES.

Traitement par M. LACHAPPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement (comme par ses succès dans le traitement des maladies des femmes); guérison prompte et radicale sans repos ni régime) des inflammations cancéreuses, ulcères, pertes, abaissement, déplacement, causes fréquentes et toujours ignorées de la stérilité, des langoues, palpitations, débilites, faiblesses, maladie nerveuse, maigre, et d'un grand nombre de maladies réputées incurables. Les moyens employés par M. LACHAPPELLE, aussi simples qu'infaillibles, sont le résultat de 23 années d'études et d'observations pratiques dans le traitement spécial de ces affections. Consult. tous les jours, de 3 à 5 heures, rue du Mont-Thabor, 27, près les Tuileries. (19221)

NOUVEAU VINAIGRE DE TOILETTE.

Par la finesse de son parfum, par le choix des plantes aromatiques qui en forment la base, le VINAIGRE de COSMÉTICI se distingue de tous les vinaigres connus. Son action d'usage et bienfait donne à la fraîcheur à la peau et la blanchit sans l'irriter. Dépôt, rue Vivienne, 33, à Paris. (19737)

GRIPPE, RHUMES. L'efficacité de la PATE DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, a été constatée par 60 médecins des hôpitaux de Paris. (19744)

ETABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE DE DIVONNE (AIN).

TRIZE HEURES DE PARIS. — TRAIN DIRECT DE PARIS A GENÈVE. FONDÉ ET DIRIGÉ PAR M. LE DOCTEUR PAUL VIDART. — 9e ANNÉE. Ouvert toute l'année. Bains d'air chaud chargé de vapeurs térebenthinées, employés avec succès dans les affections rhumatismales chroniques, les névralgies, la sciatique, les catarrhes bronchiques chroniques, et toutes les affections nerveuses en général. Appareils perfectionnés: Douches de vapeur médicamenteuse, sulfureuses et autres; Réunion complète de tous les appareils hydrotherapiques; Sources à 6° 1/2 centigrades — Douches à température graduée. — Prix particuliers pour familles. — Concerts et théâtre. — S'adresser pour les renseignements administratifs: à M. le Comptable de l'Établissement. — Pour les renseignements médicaux: au Dr Paul Vidart, à Divonne (Ain), ou consulter ses ouvrages chez Cherbuliez, à Genève, et rue de la Monnaie, 10, à Paris, ainsi que chez les principaux Libraires.

ERNEST BOURDIN

éditeur des Atlas de Géographie nouvelle, système J. BABINET, de l'Institut; de la Galerie des plénipotentiaires au Congrès de Paris; du Voyage PARIS, RUE DE SEINE, 51

PRIX 15 FR. BROCHÉ.

L'ÉTÉ A BADE

PAR EUGÈNE GUINOT

L'ÉTÉ A BADE ÉDITION ANGLAISE. Londres, John Mitchell, Old-Bond street, 33.

20 francs RICHE RELIURE MOSAÏQUE.

L'ÉTÉ A BADE forme un splendide volume grand in-8° Jésus velin satiné.

Troisième édition, revue et corrigée par l'auteur, ILLUSTRÉE PAR MM. TONY JOHANNOT, EUGÈNE LAMY, FRANÇAIS, EUGÈNE CICÉRI, SECHANT ET DAUBIGNY.

Chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

TOUJOURS BAISSÉ DU PRIX DES VINS AU CHATEAU DE LA COTE-D'OR

BOULEVARD BEAUMARCHAIS, 54-56, PARIS Succursale rue de Lamartine, 44. ENTREPOT A BERCY, RUE DE BERCY, 62. Succursale rue de Valenciennes, 100. Très bon vin ordinaire à 50, 60 et 75 c. la bouteille, 60, 70, 80 et 90 c. le litre, 72, 80 et 90 fr. la feuillette, 120, 140 et 150 fr. la pièce. — Mâcon ordinaire, 60 c. la bouteille, 80 c. le litre, 1 la feuillette, 160 fr. la pièce. — Bordeaux, 75 c. la bouteille, 1 fr. le litre, 120 fr. la feuillette, 200 fr. la pièce. — (Assortiment de tous les grands vins et eaux-de-vie en pièces et en bouteilles, le tout rendu dans Paris.)

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE. COSSE ET MARCHAL, LIBRAIRES DE LA COUR DE CASSATION, Place Dauphine, 27. — Paris. THEORIE DU CODE PENAL, 3^e ÉDITION, revue et annotée de la législation et de la jurisprudence jusqu'à ce jour; par M. CHAUVEAU ADOLPHE, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, et M. FAUSTIN-HÉLIE, conseiller à la Cour de cassation. 6 volumes in 8°. Prix : 50 fr.

CODE ANNOTE DE LA PRESSE (NOUVEAU), pour la France, l'Algérie et les colonies, ou Concordance synoptique et annotée de toutes les lois sur l'imprimerie, la librairie, la propriété littéraire, la presse périodique, le colportage, l'affichage, les théâtres, et tous autres moyens de publication, depuis 1789 jusqu'en 1856; suivi 1^o des Circulaires ministérielles importantes sur la matière; 2^o du Catalogue des ouvrages condamnés depuis 1814 jusqu'à 1850; 3^o d'une Table analytique alphabétique des crimes, délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse, etc., y compris les délits d'audience; 4^o d'un Recueil chronologique des lois dites de la presse, avec des renvois au tableau de concordance; par M. GUSTAVE ROUSSET, ancien magistrat; pouvant faire suite aux CODES ANNOTÉS DE SIREY-GILBERT. 1 vol. in-4^o. 1856. 12 fr.

REPRESSION PENALE (DE LA), DES FORMES ET DES EFFETS, par M. BÉREN-GER, membre de l'Institut, président à la Cour de cassation. 2 vol. in 8°. 1855. 14 francs.

COMPAGNIE ANONYME DU JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION DU BOIS DE BOULOGNE. L'administration municipale de la ville de Paris, dans le but d'encourager l'acclimatation des espèces animales et végétales utiles, a concédé pour quarante ans, un terrain de 13 hectares et demi, dans le bois de Boulogne, aux membres du bureau de la Société impériale d'acclimatation. Sous les auspices de cette Société, il se forme une Compagnie anonyme pour la création du jardin zoologique à établir sur ces terrains. Le capital est fixé à UN MILLION de francs, divisé en 4,000 actions de 250 fr. chacune, sur lesquels il n'est appelé, quant à présent, que, savoir: 100 fr. dans la quinzaine du décret approuvé des statuts; 50 fr. trois mois après le premier versement. Le surplus ne sera appelé, s'il y a lieu, qu'aux époques fixées par le conseil d'administration. Chaque action donnera droit à une part proportionnelle et égale dans les valeurs actives et dans les bénéfices de la Société, et, en outre, à une entrée gratuite et personnelle, aux heures ordinaires. Tout propriétaire de plus d'une action peut déléguer le droit d'entrée attaché à ses autres actions à toute personne qu'il désignera, ou réclamer chaque année vingt billets d'entrée pour chacune de ses actions. En outre de ces droits, tout propriétaire de cinq actions et plus aura, pour chaque nombre de cinq actions, un droit d'entrée à des heures réservées. La souscription est ouverte, à partir du 18 mai, chez MM. DE ROTHSCHILD frères, rue La Fayette, à Paris, et au Siège de la Société d'acclimatation, rue de Lille, 19.

BAINS DE SALINS. Eau minérale sodobromurée; Bains de natation EN EAU COURANTE, minéralisée comme l'eau de la mer; Bals, Concerts, Salon de lecture; Table d'hôte et Buffet tenus par CHEVET. — Dans le JURA FRANÇAIS, CONFINAN AU FRONTIÈRES DE LA SUISSE. — CHEMIN DE FER DE PARIS (gare de Lyon) à SALINS en 9 heures. Station télégraph. TIME IS MONEY. ÉCONOMIE DE TEMPS ET D'ARGENT par des procédés uniques. WILLIAM ROGERS. Livre ses dentiers en douze heures. — Dents transparentes et nuancées de manière à tromper l'œil le plus exercé. S'ADRESSER RUE SAINT-HONORÉ, 270, PARIS.

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de 1855. ORFÈVRE CHRISTOPHE. Argenterie et dorés par les procédés électro-chimiques. PAVILLON DE HANOVRE 55, boulevard des Nations, 55. MAISON DE VENTE. CH. CHRISTOPHE ET C^o. Les Annonces, Réclames industrielles ou autres sont reçues au bureau du Journal.

Sociétés commerciales. — Faillites. — Publications légales.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 30 mai, à Belleville, sur la place publique. Consistant en: (8600) Commode, armoire, toilette, tables, guéridon, glaces, etc. A Passy, sur la place publique. (8604) Comptoir, secrétaires, pendules, tables, baromètre, etc. Le 31 mai, En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 14. (8602) Bureaux, presse, cartonniers, armoire, fauteuils, pendules, etc. (8603) Tables, buffets, couchettes, draps, serviettes, verrerie, etc. (8604) Commode, secrétaire, tables, quantités de bijoux, etc. (8605) Bureaux, presse à copier, tabouret, et autres objets. (8606) Canapés, pendules, fauteuils, armoires à glace, secrétaires, etc. (8607) Comptoir, meubles, fourneau, établi, 8 malles neuves, etc. (8608) Comptoir, mesures, œil-de-bœuf, tables, vin rouge, etc. (8609) Scieries et accessoires, deux établis, et autres objets. (8610) Buffet, étagère, table, chaises, fauteuils, et autres objets. (8611) Robe de chambre, corages, burnous en drap, etc. (8612) Descente de lit, tables de nuit et de feu, flambeaux, glaces, etc. (8613) Canapé, fauteuils, bureaux, buffet, pendules, glaces, vases, etc. (8614) Table de salon, bureau, caisse de voyage, échelle double, etc. Rue de la Paix, 5. (8615) Comptoirs, consoles, armoires, bureaux, pendule, etc. Rue Sainte-Anne, 14. (8616) Comptoirs, bureaux, fauteuils, divan, tables, chaises, glaces, etc. Rue de l'Éclair, 4. (8617) Comptoirs, rayons, lyres et appareils à gaz, vêtements, etc. Boulevard de Strasbourg, 77. (8618) Armoire à glace, commode, secrétaire, bibliothèque, etc. Boulevard de Sébastopol, 33. (8619) Comptoir en chêne, rayons, casier, appareils à gaz, etc. Rue du Temple, 146. (8620) Comptoirs, tables, chaises, glaces, broches, etc. Rue du Château-d'Eau, 60. (8621) Bureaux, balances, horloge, fauteuils, chaises, poêle, etc. A Robinson, commune du Plessis-Piquet. (8622) Secrétaire, commode, pendule, comptoir, bouteilles, etc. Le 1^{er} juin, En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 14. (8623) Bureau, table-à-léte, guéridon, tableaux, pendule, piano, etc. (8624) Comptoirs, chaises, pièces de bordure, cachemires, piano, etc. (8625) Bureau, armoire, rideaux, tapis, fauteuils, gravures, etc. (8626) Voiture dite calèche, voiture dite coupé, 2 chevaux, etc. (8627) Secrétaire, commode, glace, rideaux, chaises, fourneau, etc. (8628) Fauteuils, armoire, pendule, etc. Boulevard de Strasbourg, 36. (8629) Comptoir, coupes de drap,

petit bureau, guéridon, tapis, etc. Rue Le Pelletier, 3. (8630) Armoire à glace, commode, toilette, bureau, tapis, piano, etc. Rue Marbeuf, 28. (8599) Bureau, buffet, cheminée à la prussienne, forge, soufflet, etc. Rue des Lions-Saint-Paul, 41. (8631) Secrétaire, buffet, armoire, table, commode, bureau, etc. Rue du Parc-Royal, 10. (8632) Bibliothèque, piano, tables, etc. sur la place publique. Chemin de ronde de la barrière des Martyrs, 11. (8633) Echaufauds volants, planches, établis, forge, charrette, etc. A Batignolles, sur la place du marché. (8634) Buffet, tables, fauteuils, pendules, piano, tapis, glaces, etc. A Cléchy-la-Garenne, sur la place publique. (8635) Tables, chaises, cuves, seaux, bureaux, échelle, etc. A Bercy, rue Liberti, 5. (8636) Bureaux, cartonniers, chaises, sur la place du marché. (8637) Bureaux, cartonnier, buffet, pendule, presse à copier, etc. La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année qui suit celle de leur formation, dans les quatre journaux suivants: le Moniteur universel, la Gazette des Tribunaux, le Droit, et le Journal général d'Affiches, dit Petites Affiches. ERRATA. Feuille du 22 mai, n° 9523, société COLLET, DUBOIS et C^o, à la fin de la publication, lisez: Pour extrait, (9586) — Feuille des 24 et 25 mai 1858, page 4, colonnes 4^o et 5^o, insertion n° 9536, société E. COÛZ et C^o, ligne 1^{re} de la 4^e colonne, au lieu de: la raison sociale est: A.-E. COÛZ et C^o, lisez: la raison sociale est: A.-E. COÛZ et C^o, — lisez: la raison sociale est: E. COÛZ et C^o, — lisez, en outre, LIGER au lieu de LEGER, partout où ce nom est écrit. Par acte sous seings privés, en date du dix-sept mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré à Paris, chez M. François-Martin BRAUN, imprimeur sur étoffes, demeurant à Paris, rue des Amandiers-Popincourt, 20, et une autre personne dénommée audit acte, ont formé entre eux, sous le nom de société, une société en nom collectif à l'égard de MM. Ployette et Pennel, et en commandite à l'égard de M. Brinkmann, Tardy et Oury. Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en quatre mille actions de deux mille francs; celui de M. Tardy à quatre mille francs, et celui de M. Oury aussi à quatre mille francs. Pour extrait: BRINKMANN, TARDY et OURY. (9580) D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le vingt-six mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré au bureau de l'enregistrement, folio 102, verso, case 6, par Pommey qui a pour cinq francs centimes, il est appert que MM. Henri-Adolphe COCQUETEAUX, nég., demeurant à Paris, rue du Château-d'Eau, 44; Louis PENNEL, rentier, demeurant à Paris, rue de Parne, 6; et Ferdinand PLOYETTE, fab. de cristaux, Vitry, 20, ont formé entre eux une société en nom collectif à l'égard de MM. Ployette et Pennel, et en commandite à l'égard de M. Brinkmann, Tardy et Oury. Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en quatre mille actions de deux mille francs; celui de M. Brinkmann à quatre mille francs, et celui de M. Tardy à quatre mille francs. Pour extrait: BRINKMANN, TARDY et OURY. (9580) D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le vingt-six mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré au bureau de l'enregistrement, folio 102, verso, case 6, par Pommey qui a pour cinq francs centimes, il est appert que MM. Henri-Adolphe COCQUETEAUX, nég., demeurant à Paris, rue du Château-d'Eau, 44; Louis PENNEL, rentier, demeurant à Paris, rue de Parne, 6; et Ferdinand PLOYETTE, fab. de cristaux, Vitry, 20, ont formé entre eux une société en nom collectif à l'égard de MM. Ployette et Pennel, et en commandite à l'égard de M. Brinkmann, Tardy et Oury. Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en quatre mille actions de deux mille francs; celui de M. Brinkmann à quatre mille francs, et celui de M. Tardy à quatre mille francs. Pour extrait: BRINKMANN, TARDY et OURY. (9580) D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le vingt-six mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré au bureau de l'enregistrement, folio 102, verso, case 6, par Pommey qui a pour cinq francs centimes, il est appert que MM. Henri-Adolphe COCQUETEAUX, nég., demeurant à Paris, rue du Château-d'Eau, 44; Louis PENNEL, rentier, demeurant à Paris, rue de Parne, 6; et Ferdinand PLOYETTE, fab. de cristaux, Vitry, 20, ont formé entre eux une société en nom collectif à l'égard de MM. Ployette et Pennel, et en commandite à l'égard de M. Brinkmann, Tardy et Oury. Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en quatre mille actions de deux mille francs; celui de M. Brinkmann à quatre mille francs, et celui de M. Tardy à quatre mille francs. Pour extrait: BRINKMANN, TARDY et OURY. (9580)

tout genre. La raison sociale sera Ferdinand PLOYETTE, PENNEL et C^o. Cette société est contractée pour quinze années, qui commenceront à courir du premier juin prochain. Le siège de la société est à Choisy-le-Roi, à l'usine de la société, sise rue Projette. Le capital social est fixé à dix mille francs versés par MM. Ployette et Pennel. M. Ployette apporte à la société son industrie, et MM. Cocqueteaux et Pennel chacun une somme de cent mille francs. MM. Ployette et Pennel auront seuls la gestion de la société, ainsi que la signature sociale, dont ils ne pourront faire usage, pour les affaires de la société. Pour extrait: PENNEL et C^o. (9585) Administration de la NOVATRICE, rue de Rivoli, 74. D'un acte sous seings privés, en date du vingt-cinq mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré, entre: M. Théophile BRINKMANN, négociant à Paris, rue des Noyers, 38; M. Léon-Jules TARDY, comptable du commerce, demeurant à Paris, rue de Montmorency, 40; et M. Charles OURY, voyageur de commerce, en quincaillerie et poterie d'étain, demeurant à Paris, rue de Versailles-Saint-Victor, 7, il est appert: qu'il a été formé entre les susnommés une société en nom collectif ayant pour objet le commerce de quincaillerie et poterie d'étain, ainsi que la fabrication et la vente des marchandises à livrer à ce genre d'industrie; que cette société commencera le premier juillet mil huit cent cinquante-huit, et finira le premier juillet mil huit cent soixante-huit; que la raison et la signature sociales seront: BRINKMANN, TARDY et OURY; que le siège de la société sera établi à Paris, rue du Chaume, 3; que les trois associés auront la signature de la société, qu'ils administreront et géreront en commun; que l'apport des associés est fixé, en matériel, outillage, propriété d'établissement, espèces et valeurs diverses, savoir: celui de M. Brinkmann à neuf mille francs; celui de M. Tardy à quatre mille francs, et celui de M. Oury aussi à quatre mille francs. Pour extrait: BRINKMANN, TARDY et OURY. (9580) D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le vingt-six mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré au bureau de l'enregistrement, folio 102, verso, case 6, par Pommey qui a pour cinq francs centimes, il est appert que MM. Henri-Adolphe COCQUETEAUX, nég., demeurant à Paris, rue du Château-d'Eau, 44; Louis PENNEL, rentier, demeurant à Paris, rue de Parne, 6; et Ferdinand PLOYETTE, fab. de cristaux, Vitry, 20, ont formé entre eux une société en nom collectif à l'égard de MM. Ployette et Pennel, et en commandite à l'égard de M. Brinkmann, Tardy et Oury. Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en quatre mille actions de deux mille francs; celui de M. Brinkmann à quatre mille francs, et celui de M. Tardy à quatre mille francs. Pour extrait: BRINKMANN, TARDY et OURY. (9580) D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le vingt-six mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré au bureau de l'enregistrement, folio 102, verso, case 6, par Pommey qui a pour cinq francs centimes, il est appert que MM. Henri-Adolphe COCQUETEAUX, nég., demeurant à Paris, rue du Château-d'Eau, 44; Louis PENNEL, rentier, demeurant à Paris, rue de Parne, 6; et Ferdinand PLOYETTE, fab. de cristaux, Vitry, 20, ont formé entre eux une société en nom collectif à l'égard de MM. Ployette et Pennel, et en commandite à l'égard de M. Brinkmann, Tardy et Oury. Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en quatre mille actions de deux mille francs; celui de M. Brinkmann à quatre mille francs, et celui de M. Tardy à quatre mille francs. Pour extrait: BRINKMANN, TARDY et OURY. (9580)

Denis, rue d'Alger, 40; nomme M. Sauvage juge-commissaire, et M. Moncharville, juge-commissaire, syndice provisoire (N° 44970 du gr.). Du sieur LAGNIER (Philippe), anc. limonadier, rue Notre-Dame-des-Victoires, 6, demeurant rue Sainte-Anne, 36; nomme M. Caillebotte juge-commissaire, et M. Sommariva, rue du Faubourg-Saint-Denis, 76, syndice provisoire (N° 44974 du gr.). Du sieur TREMPÉ (Jules), md de charcuterie et comestibles, rue de Cléchy, 65; nomme M. Louvel juge-commissaire, et M. Bourbon, rue Richer, 39, syndice provisoire (N° 44972 du gr.). Du sieur SUEVILLE (Henry), débitant de bières et liqueurs, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 412; nomme M. Sauvage juge-commissaire, et M. Bourbon, rue Richer, 39, syndice provisoire (N° 44973 du gr.). Du sieur MORVILLE (Alexandre), tailleur, rue Ste-Anne, 20; nomme M. Caillebotte juge-commissaire, et M. Lacoste, rue Chabanais, 8, syndice provisoire (N° 44974 du gr.). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, M. les créanciers: NOMINATIONS DE SYNDICS. De la société-veuve DEHAY et BELLEVILLE, bonnetiers, rue de la Cossonnerie, 5, composée de dame Jacqueline Renault, veuve Dehay, et de Fidèle Belleville, le 3 juin, à 12 heures (N° 44938 du gr.). Pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit les consulter sur la composition de l'état des créanciers présumés sur la nomination de nouveaux syndics. NOTA. Les tiers-porteurs d'effets ou endossements de ces faillites, s'ils n'ont pas connus, sont priés de recourir au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes. AFFIRMATIONS. Du sieur GUILLAUME (Louis-Alphonse), traiteur, rue Constantine, 26, le 4 juin, à 9 heures (N° 44809 du gr.). Du sieur SINÈRE (Gérard), anc. aubergiste à Layolle, actuellement charbonnier porteur d'eau, rue des Vieilles-Haudriettes, 42, le 4 juin, à 9 heures (N° 44805 du gr.). De la société OZOU DE VERRIE et C^o, compagnie marbrière et industrielle du Maine, dont le siège est rue de Rivoli, 476, et dont le sieur Auguste Ozou de Verrie est directeur-gérant, le 4 juin, à 2 heures (N° 44569 du gr.). Du sieur DELESPINAY (Auguste-Joseph), fabr. de passementerie à Courbevoie, rue de Nanterre, le 4 juin, à 12 heures (N° 44806 du gr.). De la 1^{re} HUMBERT (Cécile), tenant hôtel garni à La Chapelle-Saint-Denis, boulevard de La Chapelle, 44, le 3 juin, à 10 heures (N° 44763 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à l'expiration des délais.

DELIBERATION. Messieurs les créanciers du sieur FROSSARD (Charles), fabr. de couvertures, place du Trône, 26, sont invités à se rendre le 4 juin, à 9 heures très précises, au Tribunal de commerce de Paris, pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et les faillits en leurs explications, et conformément à l'article 510 du Code de commerce. Les créanciers qui se réservent de débiter sur un concordat en cas d'acquiescement, et si en conséquence ils surseoiront à statuer jusqu'après l'issue des poursuites en banque, route frauduleuse commencées contre le failli. Ce suris ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même Code, et le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé à la formation de l'union, si le suris n'est pas accordé. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics (N° 44631 du gr.). REDDITIONS DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur STROEF (Michel), fabr. d'ornementerie, faubourg St-Antoine, 94, sont invités à se rendre le 4 juin, à 9 heures très précises, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'approuver; leur donner avis sur l'exécution du failli. NOTA. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication des comptes et du rapport des syndics (N° 44343 du gr.). CONCORDAT PAR ARABOND D'ACTE. AFFIRMATIONS AVANT RÉPARTITION. Messieurs les créanciers du sieur GENTIL, directeur de la papeterie d'Alfort, en retard de faire vérifier et affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 4 juin, à 2 heures, au Tribunal de commerce de Paris, sous la présidence de M. le juge-commissaire, pour procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances. Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés à répartitions de l'actif abandonné (N° 43462 du gr.). Messieurs les créanciers de la société H. DU PLAIS et C^o, en liquidation, dont le siège est à Paris, boulevard Montmartre, 8, ladite société ayant pour objet l'exploitation, restaurant de la Terrasse-Jouffroy, et dont le sieur Duplais était gérant, sont invités à se rendre le 4 juin, à 2 heures précises, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour prendre part à des créances, pour prendre part à des créances, pour prendre part à des créances (N° 43547 du gr.). Le gérant, BARDON.